



RÉUNIONS TERRITORIALES

TERRITOIRE BORDEAUX
VALLÉES DE LA GARONNE ET DE LA DORDOGNE

CAHIER DE TERRITOIRE

COMPTE-RENDU DES EXPRESSIONS
ET PROPOSITIONS RECUEILLIES

Réunion 1 : jeudi 19 octobre, de 14h à 17h30, à Cadillac-en-Fronsadais

Animation :

- Animateur 1 : Fanny Le Moal
- Animateur 2 : Emmanuelle Juton
- Animateur 3 : Guillaume Remaud

Intervenant.e.s :

Mylène LAVERGNE, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 27 participant.e.s

Réunion 2 : mardi 16 novembre, de 9h30 à 17h, à Cadillac-en-Fronsadais

Animation :

- Animateur 1 : Fanny Le Moal
- Animateur 2 : Emmanuelle Juton
- Animateur 3 : Guillaume Remaud

Intervenant.e.s :

Mylène LAVERGNE, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Christophe ALBARRAN, Agence Régionale de la Biodiversité - Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participant.e.s présent.e.s : 30 participant.e.s

Les rencontres se sont déroulées dans le respect des consignes sanitaires.

SOMMAIRE

1. MISE EN CONTEXTE

- La démarche
- Les acteurs
- Les réunions territoriales
- Les objectifs

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

1. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ

5. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D'ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

- Les actions retenues
- Les fiches actions

1. MISE EN CONTEXTE

La démarche

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent engager une démarche ambitieuse de consultation et de concertation pour l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine (SRB). Les principaux résultats attendus de cette démarche sont :

- **Un diagnostic de la biodiversité** régionale et des enjeux partagés par les différents acteurs du territoire
- Une stratégie biodiversité co-construite par **l'expérience et les contributions des différents acteurs et publics concernés** et en lien avec les contextes régionaux spécifiques
- **Une action publique efficace et coordonnée, des projets d'actions** dans lesquels les opérateurs régionaux vont se reconnaître et s'investir

Les acteurs

Les copilotes :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine
- L'Office Français de la Biodiversité

Les acteurs ressources :

- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) : référent technique diagnostic biodiversité.
- Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) : référent coordination et animation de la concertation territoriale et des démarches participatives.
- Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (CF UICN) : appui méthodologique.

Les réunions territoriales

Les réunions territoriales sont des ateliers participatifs qui se déroulent sur une journée et demie. Des acteurs territoriaux travaillent de manière collective sur des propositions d'actions dans le cadre de la SRB. 8 réunions territoriales sont organisées dans les sous-ensembles géographiques de la Nouvelle-Aquitaine. Cibler ces 8 territoires permet de travailler sur un panel représentatif (mais non exhaustif) des principales situations, questions et enjeux relatifs à la biodiversité en Nouvelle Aquitaine. Toutes les réunions territoriales suivent un protocole d'animation identique. Les participant.e.s échangent par petits groupes avec l'aide des animateurs sur les enjeux de la SRB.

Les objectifs

L'objectif final des réunions territoriales est le suivant : **à l'issue des deux réunions les acteurs auront identifié des pistes d'actions détaillées qui pourraient contribuer à l'atteinte des enjeux issus du diagnostic.**

Pour se faire, l'objectif de la première réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié en lien avec les enjeux et leur traduction locale, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et ce qu'il faudrait mettre en place.

L'objectif de la seconde réunion se traduit ainsi : les acteurs auront identifié des actions qu'il serait nécessaire de faire pour contribuer au traitement des enjeux du territoire.

2. QUI SONT LES PARTICIPANT.E.S ?

Réunion 1 :

Nombre de participant.e.s aux réunions : 27 participant.e.s

Répartition des participants par catégories d'acteurs :

- 26.7 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 0 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 26.7 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 46.6 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

Réunion 2 :

Nombre de participant.e.s aux réunions : 30 participant.e.s

Répartition des participants par catégories d'acteurs :

- 18.5 % Collectivités territoriales (Région, Département, Interco, Communes)
- 0 % Etat (DREAL, DDTM, ONF, Parcs naturels...)
- 25.9 % Acteurs de l'environnement (protection, gestion, éducation)
- 55.6 % Acteurs socio-économiques (Chambres consulaires, OPA)
- 0 % Scientifiques

3. PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES 7 ENJEUX EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de la SRB est d'aboutir à un cadre d'action partagé pour préserver et reconquérir la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine dans le contexte du changement climatique.

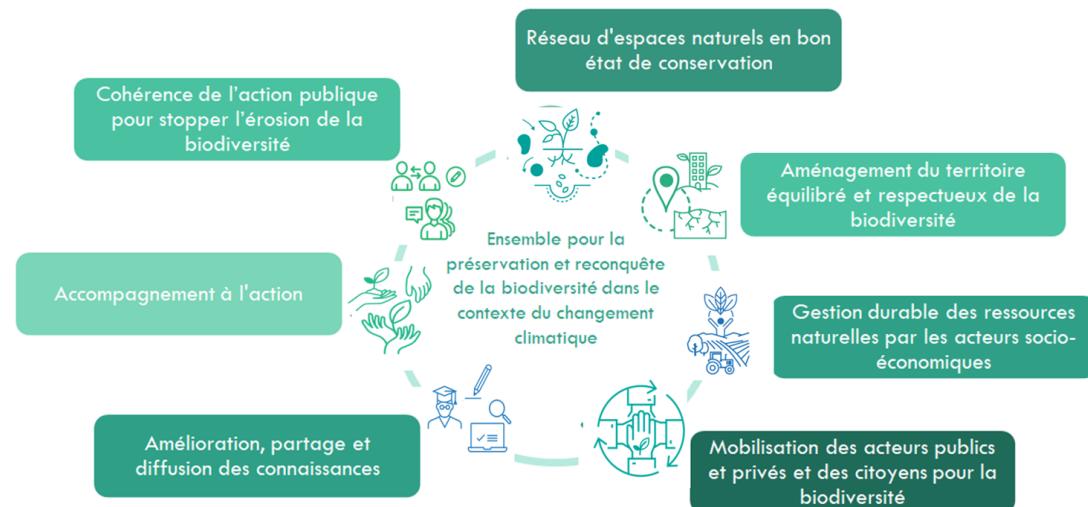
L'élaboration du diagnostic

La phase 1 d'écriture collaborative du diagnostic a eu lieu entre mars 2019 et mai 2021. Elle a eu pour objectif l'identification des richesses, forces et faiblesses du territoire. La méthode appliquée a été la suivante :

- Lancement des travaux d'élaboration de la SRB lors du Comité Régional de la Biodiversité : **mars 2019**
- Contributions des acteurs sur le diagnostic en comité technique et scientifique, groupes de travail thématiques et collectivités territoriales, commission « stratégies » du CRB : **juin 2019 à janvier 2021**
- Travail participatif sur les enjeux : **mars – avril 2021**
- Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel sur le diagnostic (avec recommandations) : **avril 2021**
- Séminaire régional de partage des enjeux de la SRB : **mai 2021**

Le plan d'actions

Le diagnostic révèle 25 problématiques réparties en 7 enjeux. La phase 2 qui a lieu entre juin 2021 et l'été 2022 permet de décliner ces enjeux en actions de terrain. Des réunions territoriales et régionales, ainsi qu'une consultation ciblée sur la jeunesse, sont mises en place pour élaborer ce plan d'actions.



4. DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON DES ENJEUX QUI S'ILLUSTRENT DE FAÇON SPÉCIFIQUE AU TERRITOIRE

Au cours de la présentation du diagnostic et des 7 enjeux, les participant.e.s ont été invité.e.s à prendre des notes individuellement sur comment, selon eux.elles, ces enjeux s'illustrent sur le territoire. Chaque participant.e a choisi un enjeu à traiter parmi les 3 ci-dessous. Puis les participant.e.s ont mis en commun leurs productions avec les autres membres de leur table.

Expressions individuelles

Les supports individuels n'ont pas été utilisés par les participant.e.s.

Expressions collectives

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

Table 1 :

Participant.e.s : Julien Delange (Agglomération Agen) ; Quentin Dilasser (CEN NA) ; Jean-Paul Tixier (Réserve naturelle Nationale de la frayère d'Alose) ; Mathieu Beaujard (SMEAG)

- Poursuivre
 - Améliorer la connaissance (articulation, le partage (bancarisation), faune, flore, habitats, fonctionnalités) sur les friches, zones humides, pelouses sèches, landes, boisements, cavités souterraines...
 - La prospective en matière de gestion de biodiversité, évolution des modalités, des espaces
 - Renforcer la trame verte et bleue face aux changements climatiques
- Consolider
 - Les aires protégées, extension en cours (RNFA...): exemple Natura 2000 sur Garonne
 - Sécurisation foncière (acquisition, maîtrise d'usages)
 - Besoin d stratégies de gestions
 - renforcer les enjeux ERC (dont compensation et moyens de suivi)
 - Moyens financiers à hauteur des enjeux de gestion
 - Conjuguer les différentes politiques (Stratégie Nationale pour la Biodiversité) > grille de lecture commune
- Partager
 - Concilier les usages (production, pédagogie)
 - Moyens (objet de mutualisation)
 - Articulation des sites (acteurs, trame vert et bleue)
 - Modalités de gestion (SCoT, trames...)
 - Pédagogie (services écosystémiques)
- Gouvernance
 - Articulation des différentes politiques (SAGE, SCoT, STRADDET...) / Inter

- region (exemple la Garonne)
- Acceptation sociale et territoriale (langage commun)
- Nécessité de convergence transition écologique et énergétique

Table 2

Participant.e.s : Adeline Couturier (Epidor) ; Sylvain Wagner (CD 24) ; Simone Salvararelli (UFC que choisir 24) ; Marie Cascio (RNG Savates-La Bréde) ; Mathieu Sannier (LPO) ; Fabien Saugeon (Port de Bordeaux)

- Préservation et restauration des continuités écologiques
 - Enjeux migrateurs (poissons) : seuils/ d'artificialisation débit/ bouchons vaseux
 - Enjeu palus (milieux à préserver!)
 - avoir une politique de gestion de la fréquentation / Création de zone de quiétude (dans les espaces préservés et/à créer et à renforcer, exemple : attention au tourisme de masse)
 - Identifier d'autres lieux à préserver (Hotspots) puis gérer ces sites (acquisition, convention de gestion)
 - créer des zones "tampons" autour des sites à enjeux exemple : les chiroptères/ agriculture/ urbanisme...
 - Mise en application des directives liées à la trame noire (éclairage public)
 - Faire évoluer les pratiques sylvicoles en accord avec les enjeux biodiversité/ recommandation des experts de l'environnement
 - Encourager les initiatives en faveur de la biodiversité (habitats/ espèces) en milieu agricole
 - Préserver les boisements alluviaux d'intérêt communautaire quelques soit la surface (attention au seuil de coupe réglementaire trop haut)
 - Créer des outils de préservation et de connaissance de la ripisylve
- Conservation et restauration des habitats naturels et des espèces
 - Réflexion au niveau local et régional-DREAL sur le devenir / la gestion des sites exploités, sur la remise en état des carrières et gravières (enjeux écologiques, faune, flore...) exemple plan de gestion (pression pêche, chasse, sports nautiques)
 - Enjeux pelouses sèches/ coteaux calcaires/ pâturage, maintien milieux ouverts
 - Créer des zones "tampons" autour des sites à enjeux exemple : les chiroptères/ agriculture/ urbanisme...

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

Table 1

Participant.e.s : Axel Crepey (Direction de la Nature à Bordeaux Métropole) ; Hubert de Pelet (SYSSO) ; Marine Alix (SAFER Nouvelle-Aquitaine) ; Yann Montmartin (Chambre d'agriculture 33) ; Sonia Costes(Agglomeration d'Agen) ; Jean-Louis Milons (Association des amis des

moulins du Lot-et-Garonne)

- Application des réglementations / législations en place : loi sur l'eau, sur la protection de la nature, SDAGE, SAGE, contrats de rivière, Plan pluriannuel de gestion, Plan départemental de protection et gestion des ressources... Pas appliquées aujourd'hui, difficultés à l'appliquer (dérogações nombreuses...) ou prévalences des enjeux économiques
- Solution : intégrer les données biodiversité dans les documents d'urbanisme (nouveaux zonages, adaptation du règlement...). Traduction des connaissances en biodiversité dans les documents d'urbanismes (PLU, lois sur l'urbanisme). Pas un empilement de biblio, il faut que ce soit utilisable par tout le monde
- Inventaire des friches industriels, des espaces artificialisés libres pour développer les projets liés aux nouvelles énergies renouvelables pour éviter leur implantation sur des espaces de biodiversité
- Avoir une réflexion sur l'aménagement paysager à l'échelle territoriale => intégration des acteurs locaux (collectivités, entreprises, agriculteurs, sylviculteurs, associations...) pour la conciliation des enjeux pour inciter les acteurs à agir et à tendre à une construction collective. = recentrer le débat avec les acteurs du territoire
- Mobiliser les acteurs locaux producteurs de données pour mieux diffuser localement l'information et mieux l'utiliser. Plus de participation des acteurs locaux aux projets
- Quel "prix" de la biodiversité ? Valeur économique de la biodiversité ? Attention à la spéculation sur la nature
- Enjeu compensation = besoin anticiper les besoins fonciers pour compenser
- Valoriser les retours d'expérience "gagnant-gagnant" en hydroélectricité et passe à poisson

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

Table 1

Participants : Valérie Houmeau (SOLTENA) ; Patrick Vasseur (Chambre d'agriculture) ; Estelle Desmullier (Kaviar-Sturgeon) ; Pierre-Henri Cougnaud (Fédération des vins de Bergerac et Duras) ; Bénédicte Bossolut (Caves de Sigoules) ; Sylvie Dulong (Bio NA)

- Accompagner et former dans le changement des pratiques et la diversification.
- Valoriser les résultats de la recherche pour identifier les bonnes pratiques et leurs impacts sur la biodiversité et les rendements agricoles.
- Encourager le partage du foncier pour des activités agricoles, artisanales et sociales diversifiées.
- Innover pour un accès au foncier facilité pour des installations individuelles ou collectives.
- Intégrer la biodiversité à tous les échelons des politiques publiques + conditionner les AAP, AMI, marchés publics à des critères de présentation de la

- biodiversité
- Encourager des pratiques vertueuses des acteurs économiques locaux sur le territoire régional, mais aussi national et international (ex: déforestation importée).
 - Cadrer et encourager des pratiques de compensation de perte de biodiversité beaucoup plus ambitieuses.
 - Promouvoir les approvisionnements locaux (ex: semences d'engrais verts locales).
 - Revoir les cultures en fonction de l'évolution du changement climatique (ex: sécheresse) :
 - semences paysannes,
 - quid du maïs et de son irrigation ?,
 - filière lin, chanvre, ...
 - Gérer l'eau de façon concertée entre tous les acteurs : consommateurs, agriculteurs, usagers.
 - Favoriser les zones tampons, zones humides
 - Empêcher les érosions par des Infrastructures Agro-Écologiques.

Table 2

Participant.e.s : Valérie Chesneau (Caviar House et Prunier) ; Séverine Chastaing (Chambre d'agriculture 47) ; Ludovic Montfort (GDSA-NA) ; Stéphane Jarleton (EPIDROPT) ; Manon Lainé (EPIDROPT) ; Lemaire Hervé (CNPF NA)

Problématiques

- Rentabilité des filières herbivores.
- Rentabilité de certaines races ou espèces (pas de marché).
- Perte des espaces remarquables (prairies, ressources, ...).
- Fermeture des prairies -> embroussaillage.
- Évolutions des exploitations (vieillissement, grossissement, ...).
- Risque d'agrandissement et de mécanisation (besoin de données pour ce point)
 - ↳ Attention à ce que ces points ne conduisent pas à la destruction de bocages (haies, bosquets, ...).
- Rentabilité des filières végétales = associée à l'utilisation de l'eau
- Qualité d'eau (physico-chimique, biologique, ...) et qualité sanitaire : impact sur le milieu naturel et pour les activités piscicoles.
- Risque de défrichement.
- Problématique de prédateurs sur les espèces patrimoniales ou économiques (ex: silure, cormoran, héron, ...).

- Problématique d'espèces végétales invasives (ex: ambroisie, datura, myriophylle, ...).
- Extension des gravières.
- Accès à la ressource en eau (perte au niveau des réseaux, baisse des débits).
- Rémanence de produits phytosanitaires dans l'eau et l'environnement.

L'existant positif

- Co-activité (filières animales et végétales).
- Boisement des terres agricoles.
- Aides de la PAC sur des mesures en faveur de la biodiversité (haies, prairies, ...)
 - MAEC (Natura 2000, mesures rotationnelles, herbes, bio, ...) -> limitées malgré tout sur des territoires
- Travail des agriculteurs sur la couverture des sols.
- Contrôle des défrichements.
- Pisciculteurs et fédérations de pêche comme sentinelles de l'eau (surveillance de la qualité du milieu, préservation d'espèces, ...).
- Entretien des milieux par les syndicats de bassins versants.
- Préemption de terres agricoles par le CEN pour gestion durable du milieu.
- Maintien de la filière aquacole d'étang qui permet la préservation des milieux.
- Installations hors cadre familial ce qui permet de conserver des exploitations de petite taille.
- Gestion équilibrée en eau (partage de l'eau 70/30 : 70% pour les usagers, 30% pour la rivière).
 - Maintien du Débit d'Objectif.
- Zonage telles que les zones vulnérables.
- Beaucoup de mesures de contrôle et de gestions volontaires pour la filière "bois" (certification de gestion durable PEFC et FSC).
- Idem pour d'autres filières comme la pisciculture (AquaREA : Aquaculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine).

Les pistes d'actions

- Besoin de données chiffrées et objectives sur le territoire.
- Renforcer la concertation locale entre les acteurs.
- Rémunération dans la durée des pratiques vertueuses -> éviter les effets d'opportunité.
- Visibilité et développement de la communication pour les filières dont les marchés ne sont pas développés

↳ objectif de rentabilité
Attention aux espèces invasives.

- Financer les installations, les infrastructures et le matériel pour les exploitations agricoles et industries destinées à faire des économies d'eau et préserver la biodiversité.
- Structurer et soutenir les filières aux pratiques, espèces et races plus vertueuses.
↳ rentabilité nécessaire
- Soutenir la préservation des espaces naturels et remarquables par les acteurs économiques (ex: prairies des acteurs agricoles).
- Besoin de communication auprès du grand public sur les bonnes pratiques des acteurs économiques.
- Développer la R&D et l'innovation pour les pratiques, techniques et matières plus durables.

↳ attention à la R&D orientée/influencée

5. DES DÉMARCHES À MAINTENIR, À RENFORCER ET À METTRE EN PLACE SUR LE TERRITOIRE POUR LA PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ

Par binôme, les participant.e.s ont identifié, au regard du travail précédent, ce qu'il faudrait maintenir, renforcer et mettre en place sur le territoire pour répondre aux enjeux.

- Un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation

A MAINTENIR

- La politique de protection des espaces
- La continuité des acquisitions de la connaissance
- L'amélioration de la connaissance liée au patrimoine naturel (habitat, faune, flore, géodiversité, paysage, fonctionnalité)
- La dynamique de mise à disposition / partage des données

A RENFORCER

- La sécurisation foncière
- La mise en application des dispositifs existants (Trames verte, bleue, noire, ERC...)
- Les moyens de contrôle et de suivi des compensations pour l'Office Français de la Biodiversité
- L'articulation et le partage de connaissances liés au patrimoine naturel
- La prospective en matière de gestion d'espaces naturels et de connectivités écologiques face aux changements climatiques
- La sécurisation foncière sur le long terme (acquisition, maîtrise d'usages)
- L'harmonisation des modes de gestion
- L'échange inter région
- Les moyens financiers pour la restauration des milieux

A METTRE EN PLACE

- L'adaptation des projets aux changements climatiques (agricole, collectivités, plan de gestion) et au vivant
- Un réseau de bergers itinérants (exemple Plan Loire)
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité (exemple Agence Régionale pour la Biodiversité Occitanie)
- Se doter d'une stratégie foncière commune pour sécuriser le patrimoine naturel
- Une gouvernance impliquant tous les échelons : Etat, région, Territoires
- La convergence entre la transition écologique et énergétique
- Le développement d'un langage commun entre les différents acteurs

- Un aménagement du territoire équilibré et respectueux de l'environnement

A MAINTENIR

- La législation
- Les espaces agricoles / naturels
- Les démarches de concertation autour des enjeux de biodiversité sur une échelle territoriale cohérente
- La mise à jour de la donnée “biodiversité” (inventaires, diagnostics)
- Les surfaces agricoles et leurs diversités (milieux ouverts)
- Les surfaces forestières
- Les surfaces protégées (PNR...)
- La réglementation et les documents cadre ou de planification
- Les organisations qui permettent la concertation adaptée au territoire : PLU, SAGE, Contrats de rivière.. entre acteurs socio-économiques par collèges élus, acteurs, associations, usagers...acteurs pertinents sur le territoire (parcs régionaux...)

A RENFORCER

- Sensibilisation des citoyens à la biodiversité de leur région et idem niveau local
- L'acquisition des données biodiversités et environnementales (paysages, habitats...)
- L'analyse de la pertinence des actions en renforçant la prise en compte des enjeux biodiversité face au pilier de l'économie dominante.
- Mieux appréhender toutes les économies/valeurs (dominantes, politiques) et biodiversité
- La cohérence biogéographique par rapport au cadre naturel/logique naturelle
- Mise en oeuvre des réglementations en place
- Intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme
- Réflexion territoriale de l'aménagement du paysage avec l'ensemble des acteurs
- Les pratiques favorables à la biodiversité (gestion des arbres, pratiques agricoles, aménagement...)
- Valoriser les retours d'expérience “gagnant-gagnant”
- La lisibilité de la réglementation
- Les inventaires/diagnostic de repérage du foncier adapté pour recevoir les projets liés aux énergies renouvelables, en dehors des zones A ou N
- Le décloisonnement des enjeux et rôles de chaque acteur local (renforcer échanges entre acteurs aux visions/objectifs différents)
- Prise en compte des échelles : adapter la concertation aux territoires concernés par l'impact (impacts en amont, aval, sous-sols et surfaces)

A METTRE EN PLACE

- Lieux disponibles de concertation locales et d'aides collégiales à la décision
- Des instances de réglementation du contrôle
- Un inventaire des friches industrielles et des surfaces artificialisées pour accueillir des projets photovoltaïques ou autres
- Anticiper les besoins fonciers pour les dispositifs de compensation
- Intégrer la biodiversité dans les calculs des valeurs économiques

- Intégrer le changement climatique dans les projets d'aménagement du territoire
- Avoir un référent juridique (veille) => quelle structure ?
- Inventaires/diagnostic adaptés
- L'anticipation des besoins fonciers pour compenser + diagnostics écologiques adaptés pour caractériser les besoins de compensation
- Monter la valeur économique induite de la biodiversité : montrer le surcoût de la perte de la biodiversité pour donner de la valeur à la biodiversité

- Une gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques

A MAINTENIR

- Aides existantes sur les pratiques vertueuses
- Accompagnement technique et financier des acteurs
- L'accès aux informations
- Maintien du bon état sanitaire des milieux aquatiques

A RENFORCER

- Rendre plus lisible l'information issue des institutions , organisations professionnelles
 - La cohérence sur les politiques publiques
 - La mission "sentinelle" des acteurs socio-économiques de l'eau (pisciculture et fédération de pêche)
 - Les programmes volontaires des acteurs socio-économiques en faveur de la durabilité
 - La concertation locale (PTGE, COPI)
 - Les recherches sur les bio-solutions et les bio-contrôles
 - Le principe pollueur/payeur avec des sanctions exemplaires
 - Aide à l'accompagnement technique
 - Information sur la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques et promotion des bonnes pratiques
 - Faire connaître les solutions fondées sur la Nature
 - Conserver et pérenniser une bonne rentabilité économique des pratiques vertueuses
 - Des critères d'évaluation des pratiques au regard de la biodiversité (agriculture, espaces verts, espaces privés, ...)
- > cf IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) de la gestion forestière

A METTRE EN PLACE

- Production de données chiffrées et objectives sur le territoire
- Rémunération dans la durée des pratiques vertueuses
- Financer les installations, les infrastructures et le matériel pour les exploitations agricoles et industries destinées à faire des économies d'eau et préserver la biodiversité
- Structurer et soutenir les filières aux pratiques, espèces et races plus vertueuses

- Soutenir la préservation des espaces naturels et remarquables par les acteurs économiques
- Besoin de communication auprès du grand public sur les bonnes pratiques des acteurs économiques
- Des actions de communication sur les bonnes pratiques et démarches volontaires
- Arrêter la désinformation du grand public sur les sujets environnementaux
- Les MAEC en dehors des zonages restrictifs (Natura 2000, ...)
- Rendre tout le territoire éligible en MAEC
- Soutien financier aux collectivités qui mettent en place des économies d'eau (agriculture, ...)
- Abandonner le saupoudrage des aides orientées vers des pratiques non-vertueuses
- Un label Biodiversité
- Des paiements pour services environnementaux
- Dupliquer sur d'autres territoires les démarches de "territoires en transition hydrique" (ex: Limoges Métropole)
- Une bonne rentabilité économique des pratiques vertueuses dans les secteurs où elles ne sont pas valorisées.

6. IDENTIFICATION ET RÉDACTION DE PISTES D'ACTIONS NÉCESSAIRES POUR CONTRIBUER AU TRAITEMENT DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

Formulation et qualification d'actions

Lors de la deuxième réunion, à partir des idées à maintenir, à renforcer et à mettre en place, les participant.e.s ont identifié des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du diagnostic.

Chaque table a identifié plusieurs pistes d'action. Ils ont qualifié ces actions selon leurs avantages/points forts et leurs inconvénients/points faibles

Table 1

Participant.e.s : Jean-François Gazard-Maurel (CD 24) ; Patrick Vasseur (Chambre d'agriculture) ; Jean-Louis Milon (ADAM-LG) ; Estelle Desmullier (Kaviar-Sturgeon) ; Valérie Houmeau (SOLTENA) ; Philippe Ruiz (GEREA) ; Sylvie Dulong (Bio NA)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Déployer et financer un programme de formation à destination des scolaires		La table n'a pas eu le temps de traiter les avantages / points forts et les inconvénients / points faibles de leurs actions
N°2. Communiquer et promouvoir les bonnes pratiques en termes de biodiversité		
N°3. Systématiser la concertation sur les projets impactant la biodiversité		
N°4. Créer et/ou renforcer les aides publiques à la conservation et à la préservation de la biodiversité		
N°5. Primauté du respect des écosystèmes dans le développement des projets		
N°5. Cartographier les zones artificialisées, les friches industrielles pour le développement des ENR		

Table 2

Participant.e.s : Julien Delange (Agglomération d'Agen) ; Benoist Aulanier (Terre de liens Nouvelle Aquitaine) ; Sonia Costes (Agglomération d'Agen) ; Mathieu Beaujard (SMEAG) ; Ludovic Monfort (GDSA-NA) ; Clémentine Le Gentil (UNICEM)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Communiquer / Former sur la biodiversité en valorisant les bonnes pratiques	Langage commun Préoccupation commune et accrue des acteurs Efficacité, durabilité des bonnes pratiques	Personnel et moyens à mettre en place (humain, financier) Difficulté de s'adapter aux différents acteurs
N°2. Etablir une stratégie de maîtrise foncière pour préserver la biodiversité	Gérer, sécuriser, pérenniser, anticiper le foncier	Le coût Conflits d'usages et objectifs de développement du territoire
N°3. Définir les indicateurs de mesure de biodiversité	Meilleure connaissance, référentiel commun, normalisation Arbitrage, aide à la décision dans l'évaluation de projet	Perte d'information, de données Hétérogénéité des données (dans l'espace, groupe d'espèces, nature ordinaire)
N°4. Définir un catalogue global des financements possibles - recensement	Meilleure accès à l'information, optimisation financière des projets	Orientation des projets en fonction des opportunités économiques, au détriment de l'intérêt écologique
N°5. Renforcer les moyens et les outils de veille et contrôle juridique / réglementaire		
N°6. Constituer un réseau d'acteurs pour articuler les différentes pratiques en matière de biodiversité		

Table 3

Participant.e.s : Hervé LEMAIRE, Simone SALVARELLI, Frédéric DUDILOT, Axel CREPEY, Fabrice SAUGEON, Christine LOBRY, Mathieu SANNIER

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Intégrer les enjeux de la biodiversité dans les formations professionnelles et générales	<ul style="list-style-type: none"> ● Culture commune <ul style="list-style-type: none"> ○ Vocabulaire commun ○ Cohérence dans la gestion des territoires ○ Centres de formations existants ● Enjeu commun en faveur de la biodiversité pour les (futurs) acteurs socio-économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formateurs ? ● Programmes à adapter ?
N°2. Sensibiliser et impliquer le grand public aux enjeux de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ● Culture commune ● Réduction ou prévention des conflits entre usagers et acteurs socio-économiques ● Multiplier les acteurs et augmenter l'échelle des actions 	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque de moyens (techniques, humains, financiers, ...)
N°3. Limiter et contrôler l'artificialisation en intégrant plus les enjeux de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ● Effet direct sur le maintien et l'amélioration de la biodiversité ● Loi en attente (Z.A.N.) ● Co-bénéfices (sanitaire, qualité de vie, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Échelle de mise en œuvre ? ● Risques de conflits d'usage
N°4. Créer et organiser un réseau régional des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Cohérence 	<ul style="list-style-type: none"> ● Masse de données à organiser / mettre à

techniques ayant des actions liées à la biodiversité et des outils pour partager et valoriser leurs actions et données .	<ul style="list-style-type: none"> ● Partage des connaissances et hausse de l'expertise ● Valorisation des actions positives 	disposition
N°5. Renforcer les actions de gestion et de contrôle dans les espaces naturels et espaces accueillant la biodiversité : Actions de contrôle et de police au service de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Effets directs sur le maintien et l'amélioration de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque de moyens ● Priorités à définir
N°6. Accompagnement technique des acteurs socio-économiques à développer (compétences locales, moyens, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien direct et adapté à chaque filière et à chaque territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque de moyens / Moyens à créer

Table 4

Participant.e.s : Séverine Chastaing (Chambre d'agriculture 47) ; Quentin Dilasser (CEN Nouvelle Aquitaine) ; Pierre-Henri Cougnaud (Fédération des vins) ; Bénédicte Bosselut (CAUE de Sigoulès 24) ; Ghislaine Avinent (FDAAPPMA 47)

Actions	Avantages/Points forts	Inconvénients/Points faibles
N°1. Accompagner les bonnes pratiques techniquement et financièrement sur le long terme	Récompenser et essaimer, le fait d'inciter au changement	Coûts, question indicateurs, question de la durée, quels secteurs ?, évaluation du paiement
N°2. Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité les acteurs et gestionnaires	Créer une culture commune, s'appuyer sur les réseaux et acteurs de l'éducation à l'environnement, limiter l'entre-soi	Difficulté à toucher tous les publics, question de vulgarisation scientifique, soutien financier aux réseaux
N°3. Mettre en place une stratégie foncière partagée et sur le long terme		

N°4. Développer des outils de gestion multi acteurs, évolutifs et cohérent		
N°5. Mettre en place une stratégie d'acquisition, de structuration et d'analyse des données		
N°6. Organiser la gouvernance territoriale pour le partage des enjeux et la convergence des actions		

Les actions retenues

Après avoir qualifié les actions, les participant.e.s en ont ensuite retenu 6 par table. Les participant.e.s ont pris connaissance des actions de toutes les tables puis les ont comparées pour éviter les doublons d'actions. En cas de doublons, une table seulement a gardé l'action.

Voici les listes finales des actions retenues par chaque table :

Table 1

- 1. Déployer et financer un programme de formation à destination des scolaires**
- 2. Communiquer et informer des bonnes pratiques en termes de biodiversité**
- 3. Systématiser la concertation sur les projets impactant la biodiversité**
- 4. Créer et/ou renforcer les aides publiques à la conservation et à la préservation de la biodiversité**
- 5. Primauté du respect des écosystèmes dans le développement des projets**
- 6. Cartographier les zones artificialisées, les friches industrielles pour le développement des ENR**

Table 2

- 1. Communiquer / Former sur la biodiversité en valorisant les bonnes pratiques**
- 2. Etablir une stratégie de maîtrise foncière pour préserver la biodiversité**
- 3. Définir les indicateurs de mesure de biodiversité**
- 4. Définir un catalogue global des financements possibles - recensement**
- 5. Renforcer les moyens et les outils de veille et contrôle juridique / réglementaire**
- 6. Constituer un réseau d'acteurs pour articuler les différentes pratiques en matière de biodiversité**

Table 3

- 1. Intégrer les enjeux de la biodiversité dans les formations professionnelles et générales**
- 2. Sensibiliser et impliquer le grand public aux enjeux de la biodiversité**
- 3. Limiter et contrôler l'artificialisation en intégrant plus les enjeux de biodiversité**
- 4. Créer et organiser un réseau régional des acteurs techniques ayant des actions liées à la biodiversité et des outils pour partager et valoriser leurs actions et données .**
- 5. Actions de contrôle et de police au service de l'environnement**

Table 4

- 1. Accompagner les bonnes pratiques techniquement et financièrement sur le long terme**
- 2. Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité les acteurs et gestionnaires**
- 3. Mettre en place une stratégie foncière partagée et sur le long terme**
- 4. Développer des outils de gestion multi-acteurs, évolutifs et cohérent**
- 5. Mettre en place une stratégie d'acquisition, de structuration et d'analyse des données**
- 6. Organiser la gouvernance territoriale pour le partage des enjeux et la convergence des actions**

Les fiches actions

Enfin, les participant.e.s ont rédigé des fiches actions.

Chaque table a rédigé ses fiches actions puis les a mises en commun avec les autres tables. L'ensemble des participant.e.s a été invité à contribuer à toutes les fiches actions en y faisant des ajouts d'idées. Ces ajouts sont écrits en vert sur les fiches actions.

Fiche action

Table n° 1

Fiche n° 1

Action : Déployer et financer un programme de formation à la biodiversité à destination des scolaires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Éveiller les consciences des générations futures à la biodiversité régionale et nationale

Description de l'action

- Intervention régulière et permanente dans les écoles* tout au long de la scolarité
- Séjour courte durée en immersion dans des zones remarquables (style classe verte)

Les intervenants :

Associations environnementales (LPO, FNE...) ou professionnelles

Représentants d'institutions acteurs de la biodiversité

Réalisation de potagers

- Participation des jeunes à des projets en lien biodiversité/environnement
- Favoriser les liens entre les collèges et les acteurs (ex : stage de 3ème, projet pédagogique)
- Connaissance des filières d'enseignement supérieur
- Proposer des outils pédagogiques (mallettes)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Intervenants spécialisés

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'interventions
- Ressenti des jeunes

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Jusqu'en 2024 : URGENCIE
Puis pérenne

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- La Région porte l'action
- Départements
- CPIE
- Education Nationale
- Inspection d'Académie
- Associations naturalistes

Fiche action

Table n° 1

Fiche n° 2

Action : Communiquer et informer des bonnes pratiques en termes de biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Promouvoir l'action par le retour d'expérience / l'exemple
- Susciter de nouveaux projets
- Inciter à l'engagement de tous
- Faire connaître les contre-exemples

Description de l'action

- Identifier des projets, des bonnes pratiques au niveau des collectivités, des entreprises et des particuliers, qui peuvent servir d'exemples.
- Identifier les canaux de communication : vidéos, réseaux sociaux, site web, presse, expositions, conférences, webinaires,...
- Détails l'ensemble des étapes des projets, dispositifs financiers existants, détails réglementaires, ce qui a fonctionné ou qui n'a pas fonctionné
- Organiser des visites de sites pour présenter le projet
- Etablir des performances chiffrées ou non du projet et recueillir les ressentis du chef de projet
- Ateliers techniques avec des acteurs de la recherche, le grand public, des professionnels...

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Têtes de réseaux
- Canaux régionaux

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Statistiques de "vues", "likes"...
- Nombre de posts, visites...

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès maintenant et de façon permanente

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- ARB NA
- Chambres d'agriculture
- Presse
- Clusters régionaux, Ifrée...

Fiche action

Table n° 1

Fiche n° 3

Action : Systématiser la concertation sur les projets impactants la biodiversité (eau, énergie)

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Mener des projets concertés, acceptables

Description de l'action

1) Concertation publique avant tout projet

Préalable nécessaire : transparencies et connaissance des projets

Tout projet ? Lourdeurs administratives.

Enquêtes publiques déjà existantes

2) Application des mesures, remarques, prises par la concertation

3) Suivi et adaptation des mesures

4) Évaluation objective des impacts.

Comment objective ? Contre-avis ?

Au niveau de la concertation faire appel au réseau d'acteurs qui synthétisent et articulent les politiques publiques. => compatibilité de projet aux différentes politiques publiques

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Spécialistes de la concertation
- Intervenants extérieurs, experts
- Structures dédiées au suivi et retours d'expérience

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Cartographie des projets aboutis
- Niveau de satisfaction des démarches de concertation
- Perception de l'acceptabilité
- Pourcentage de mesures retenues

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

=> 2024

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Les maires, les collectivités
- Les usagers / citoyens

Fiche action

Table n° 1

Fiche n° 4

Action : Créer et/ou renforcer les aides publiques à la conservation et préservation de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X X X

Objectifs de l'action

- Cibler les aides publiques sur les mesures de développement de la biodiversité

Description de l'action

1) Tirer parti des aides existantes :

- Recensement des mesures existantes
- Evolution de l'efficacité
- Conserver les mesures adaptées à l'action

2) Concertation des acteurs pour créer des nouvelles mesure (objet, durabilité)

Ex : paiement d'un "forfait biodiversité" en remplacement de la MAB

3) Prévoir des mesures pouvant être prises par les pouvoirs publics pour les plans et projets portant atteinte à la biodiversité

4) Déterminer les priorités (urgence, court terme, moyen terme, long terme)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Partenariats :

- ARB / Ifrée
- Institutions agricoles
- OFB

Moyens humains : professionnels spécialisés dans le bilan, la concertation

Budgétiser

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Point 1)

- nombre de bénéficiaires des dispositifs
- répartition géographique
- habitat préservé

Point 2)

- Surfaces à infrastructures écologiques
- Bilan CO2

Point 3)

- Cohérence du projet avec les objectifs régionaux (SRADET)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Point 1) 2022

Point 2) 2023

Jusqu'à fin 2024

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Région / Etat
- Agences de l'eau
- Concertation citoyenne (neutralité)

Fiche action

Table n° 1

Fiche n° 5

Action : Primauté au respect des écosystèmes dans le développement des projets

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Intégrer la vision écologique dans l'élaboration des projets

Description de l'action

Faire évoluer l'élaboration des projets en plaçant la biodiversité et les services écosystémiques prioritaires dans l'élaboration des projets. Dans le respect d'un équilibre environnemental et économique à long terme.

Changer le paradigme : imaginer comment un projet peut trouver sa place dans l'écosystème au lieu d'adapter l'écosystème au projet

De quel écosystème parle-t-on ?

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Intégration dans les cahier des charges des marchés publics et appels à projets

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Commission indépendante multisectorielle
- Commissions existantes : CDNPS, CDPENAF, MRAE

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Selon projet groupe d'experts et communautés locales

Fiche action

Table n° 1

Fiche n° 6

Action : Cartographier les zones artificialisées, les friches industrielles pour le développement des projets ENR

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Eviter l'utilisation de terres agricoles ou de milieux naturels pour la création de projets ENR
- Favoriser l'utilisation de zones polluées ou artificialisées pour les projets (ex : photovoltaïque)

Description de l'action

- Identifier à l'échelle de chaque territoire et pour les différents types d'ENR, les sites propices au développement et sites pollués ou artificialisés.
Ex photovoltaïque : toitures, parkings, supermarchés, terres polluées...
- Évaluer le potentiel de ces projets d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
- Établir des stratégies territoriales et les rendre accessibles aux développeurs
- En zones non artificialisées, privilégier les usages mixtes ENR + élevage/culture
- Schéma régional ENR ?

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- GIP (Groupement d'Intérêt Public) ATGERI
- BASOL (outil)
- Collectivités territoriales
- Institutions régionales
- CRER
- ARB NA
- ...

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Autonomie du territoire
- Suivi du gain en termes de non artificialisation des terres

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Dès que possible

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Fournisseurs d'énergie
- GIP (Groupement d'Intérêt Public) ATGERI
- BASOL (outil)
- Collectivités territoriales
- Institutions régionales
- CRER
- ARB NA

Fiche action

Table n° 2

Fiche n°1

Action : Former sur la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Vulgariser
- Communiquer (bonnes pratiques, recherche et développement)
- Développer une culture de la biodiversité

Description de l'action

- Recensement des bonnes pratiques par filière / public / contexte / besoins
- Elaboration des supports et vecteurs de communication / formations > + adapter ces supports aux publics visés, en fonction des attentes
- Enrichir la matière, faire évoluer les méthodes et outils en liaison avec la recherche et les différents partenaires (institutionnels, associations, acteurs socio-économiques...)
- Identifier des référents "bonnes pratiques" > potentiels formateurs ?
- Former le grand public, scolaires, élus, acteurs socio-économiques

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains : recherche / Communication marketing
- Moyens financiers
- Développer les appels à projets en faveur de la formation à la biodiversité

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de secteurs touchés
- Nombre de bonnes pratiques recensées
- Nombre de bonnes pratiques reproduites
- Nombre de formations réalisées

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- 1 an pour le recensement
- 1 an pour l'élaboration de supports
- 1 an pour former les formateurs
- X années pour former les publics visés

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Une structure porteuse / organisatrice > Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) ?
- Tous les acteurs de la biodiversité > bonnes pratiques

Fiche action

Table n° 2	Fiche n°3	Action : Définir les indicateurs de mesure de la biodiversité
------------	-----------	---

Enjeu(x) correspondant(s)	Objectifs de l'action
       X X X	Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'efficacité des actions et évolution tendancielle de la biodiversité

Description de l'action

- Définir un protocole normé de l'état des lieux à l'évaluation à l'échelle action et à l'échelle globale
- Identifier et s'appuyer sur les référentiels existants (exemple : espèces protégées, zones humides...) pour définir les critères d'évaluation
- Déterminer des échelles de mesure quantitative et/ou qualitative (état de conservation des habitats)
- Définir le mode de calcul (critères / pondération) pour évaluer la tendance d'évolution de la biodiversité
- Former les utilisateurs, opérateurs à la méthode
- Centraliser (bancariser) les données
- Attention, il existe aussi la biodiversité ordinaire et agricole !
- Réaliser des protocoles simples facilitants, reproductibles afin d'acquérir rapidement beaucoup de données

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
<ul style="list-style-type: none"> • Techniques (expert) • Informatique (logiciel...) • Humain 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles mis en place avec cette méthode • Nombre d'agents formés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
1ère année de programme	Tous les acteurs de la biodiversité

Fiche action

Table n° 2	Fiche n°4	Action : Recensement des financements possibles pour favoriser la biodiversité
------------	-----------	--

Enjeu(x) correspondant(s)	Objectifs de l'action
X X X X X X X	Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser le financement des projets et des services rendus à la biodiversité

Description de l'action

- Recensement des sources de financement existantes
- Mise en forme du catalogue des financements (thèmes, différents points d'entrée...)
- Communiquer, faire connaître
- Mettre à jour annuellement + les Appels à Projets (APP) au fil de l'eau
- Illustrer par des exemples de projets déjà financés (Retour d'expériences)

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines pour collecter les données et faire la mise à jour • Outil de diffusion web 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets ayant bénéficié de financements • Nombre de consultation du catalogue

Calendrier de l'action (échéance, durée...)	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année = initialisation • années suivantes = mise à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure référente pour le recensement à l'échelle de la région • Tout organisme qui apporte une aide financière

Fiche action

Table n° 2

Fiche n°5

Action : Renforcer les moyens et les outils de veille juridique et contrôle réglementaire

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X X

Objectifs de l'action

- Faire connaître et appliquer la réglementation

Description de l'action

- Réaliser un guide des textes et outils réglementaires applicables en fonction des types de projets
- Création d'une cellule d'assistance juridique disponible pour le porteur de projet pour faciliter l'émergence de projet, alerter sur les évolutions réglementaires
- Développer les moyens humains pour contrôler sur site (augmenter assermentation des agents) et verbaliser les contrevenants
- Augmenter le nombre d'agents assermentés (état, collectivité, réserves...)
- Attention la législation évolue vite > rapidement obsolète
- Simplifier la réglementation et amplifier les contrôles !

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Moyens humains = agents supplémentaires
- Financiers = formation, cellule assistance juridique

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'agents supplémentaires
- Nombre d'asservissement supplémentaire
- Nombre d'infractions relevées
- Nombre de dossiers traités par l'assistance juridique

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

1ère année : Création du guide et assermentation des agents

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Acteur exerçant le pouvoir de police

Fiche action

Table n°	2	Fiche n°6	Action : Constituer un réseau d'acteurs
----------	---	-----------	---

Enjeu(x) correspondant(s)	Objectifs de l'action
       X X	Objectifs de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un réseau d'acteurs pour articuler les différentes politiques en matière de biodiversité

Description de l'action

- Recensement des différents acteurs (rôle, champ d'action, provenance...)
- Recensement de toutes les politiques publiques concernées
- Mise en évidence de qui fait quoi sur quoi et animation du réseau + des journées thématiques
- Mise en évidence des articulations existantes (obligatoires, souhaitables...)
- Utiliser la connaissance et les conseils du réseau pour répondre aux diverses problématiques

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
Ressources humaines pour coordonner la remontée de l'information + animer	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire des acteurs du réseau / politiques publiques • Nombre de sollicitations du réseau

Calendrier de l'action (échéance, durée...)	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année : initialisation • Années suivantes : mise à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Animateur : Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) • Contributeurs : tous

Fiche action

Table n° 3

Fiche n°1

Action : Intégrer les enjeux de la biodiversité dans les formations professionnelles et générales

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Crée une culture commune et un vocabulaire commun
- Orienter la société sur les enjeux de la biodiversité

Description de l'action

1. État des lieux des programmes des formations pour identifier **les lacunes** sur ce thème : en particulier les métiers comme le bâtiment, les aménagements, l'agriculture, les transports, les carrières, paysagistes, ...
2. Recensement des organismes de formation qui intègrent déjà cette thématique pour s'en inspirer.
3. Intégrer la biodiversité dans le formation des enseignants pour que la biodiversité soit intégrée au sein des matières enseignées (les intégrer dans les réseaux d'acteurs).
4. Utiliser les exemples de bonnes pratiques, par secteurs d'activités, dans les supports pédagogiques (partenariats, ...)

NB : faire de même pour les formations continues

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Partenariats avec les professionnels dans les filières
- Adaptation des programmes et supports
- Moyens financiers (frais visites, intervenants, ...)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'enseignants formés par filière
- % de temps de formation consacré à la biodiversité
- Évaluation des élèves en fin de formation
- Nombre de formations qui intègrent la biodiversité

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Points 1, 2 et 4 d'ici 2024
- Point 3 d'ici 2026

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Conseil régional
- Organismes de formation des enseignants, organismes de formation continue
- Etablissements de formation

Fiche action

Table n° 3

Fiche n°2

Action : Sensibiliser et impliquer le grand public aux enjeux de la biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X

Objectifs de l'action

- Crédit d'une culture commune
- Réduire / prévenir les conflits entre acteurs et grand public
- Multiplier les acteurs et augmenter l'échelle des actions

Description de l'action

- Création d'outils de communication et de sensibilisation :
 - Campagnes très larges pour toucher un maximum de public
 - Outils ciblés selon les différents publics : scolaires, professionnels, élus, salariés, ...
 - Développer des communications positives (présenter des résultats positifs).
- Organisation d'événements ou actions et participation à des événements :
 - Chantiers participatifs ;
 - Participation à des salons, foires (professionnels et grand public) ;
 - Visite de sites et d'aménagements.
- Recenser les opérations existantes (journées zones humides, semaine de la biodiversité, ...) et les coordonner.
- Développer les actions de sciences participatives.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Intégrer les acteurs locaux, entreprises, ...
↳ mobilisation des bénévoles
- Multiplier et diversifier les appels d'offres adaptés

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'événements, actions, publications, ...
- Nombre de participants, présents, de visites, ...
- Évaluation de la modification des comportements individuels (sondages, infractions constatées, ...)

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Dès 2022
- Tout au long de l'année selon un calendrier récurrent

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- ARB NA, Éducation Nationale
- Associations, entreprises
- Organisations professionnelles
- Collectivités locales

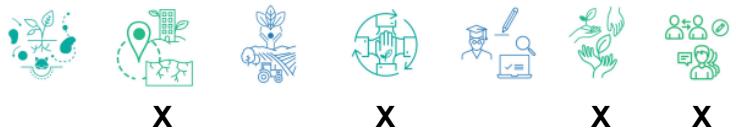
Fiche action

Table n° 3

Fiche n°3

Action : Limiter et contrôler l'artificialisation en intégrant plus les enjeux de biodiversité

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Zéro Artificialisation Nette
- Co-bénéfices : sanitaires, qualité de vie

Description de l'action

- Mise en cohérence des politiques publiques sur la réduction de l'artificialisation des milieux (transports, énergies, urbanisation, ...).
- Cahier des charges en faveur de la transition écologique **et** énergétique dans les projets d'urbanisme (photovoltaïque sur bâti, biodiversité et bâtiments, arbres et espaces verts en ville, corridors et trames, ...).
- Un diagnostic "biodiversité" obligatoire en amont quelque soit le projet.
- Développer les "Solutions Fondées sur la Nature" (SFN)
- Favoriser une action territorialisée
- Permettre l'innovation encadrée (gestion, aménagement, compensation, ...)

Incorporer un % de végétalisation de l'espace urbain dans les cahiers des charges.
Reproduire ou intégrer au concours "Ville Fleurie" cette notion de végétalisation.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Formation
- Appui sur les commissions existantes dans les départements (CDNPS, CDPENAF, ...)
- Club U2B : Urbanisme, Biodiversité, Bâti

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Mesures de consommation d'espace par type : observatoire existant
- Atlas de la Biodiversité Communale : à rédiger ou mettre à jour selon les communes

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Cahier des charges et diagnostic : +/- 2024 / 2025
- SFN : dès maintenant, durée sur le long terme

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Services de l'État
- Collectivités publiques (région, département, communautés de communes, communes, ...)

Fiche action

Table n° 3

Fiche n°4

Action : Créer et organiser un réseau régional des acteurs techniques ayant des actions liées à la biodiversité et des outils pour partager et valoriser leurs actions et données

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Partage de connaissances et d'expertises
- Valorisation des initiatives

Description de l'action

- Élaboration d'atlas, cartographies, SIG, bonnes pratiques, ...
- Identification de "référents" selon les thèmes, territoires, ...
- Favoriser les échanges
- Création, élaboration et mise à disposition de ressources pour les différents acteurs
- Identification et diffusion des actions

Mise à jour de la donnée

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Outils de recensement : site internet, ...
- Animateurs ("metteurs" en réseaux)
- Organiser des rencontres en salle et terrain
- Élaboration de guides thématiques, territoriaux, ...
- Partenariats : a minima tous les membres de l'ARB NA
- Lettre d'info

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre et diversité des participants aux actions
- Nombre d'outils créés et réellement utilisés
- Nombre de manifestations réalisées (réunions, visites de terrain, visio, ...)
- Nombre de publications

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Échéance de mise en œuvre : 1 an
- Durée : à vie

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- ARB NA et ses adhérents

Fiche action

Table n° 3

Fiche n°5

Action : Actions de contrôle et de police au service de l'environnement

Enjeu(x) correspondant(s)



X

X

X

Objectifs de l'action

- Avoir un effet direct sur le respect de la réglementation, de la sensibilisation et de l'intégrité de l'environnement

Description de l'action

- Mise en réseau inter-services de la police judiciaire et de la police administrative au service de l'environnement.
- Organisation de contrôles annoncés/préventifs et de contrôles spontanés inter-services
- Réseau "Veille" inter-services : veille opérationnelle des professionnels sur les sites à enjeux environnementaux.
- Graduer la réponse / sanction par une mesure adaptée aux circonstances.
- Prévenir les risques d'atteinte à l'environnement par un accompagnement des projets des particuliers et sanctionner le contrevenant identifié.

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Centralisation des acteurs assermentés
- Augmenter la ressource humaine et matérielle des services chargés de la police de l'environnement
- Augmenter la ressource humaine et matérielle pour la police chargée de l'urbanisme
- Formation des agents concernés pour la cohésion d'actions et sur les méthodes d'intervention

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre d'infractions constatée
- Nombre de contrôles
- Répartition des contrôles sur les territoires et selon les types d'usages
- Évolution du nombre d'agents assermentés

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

- Fin 2022

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Le Parquet
- L'État

Fiche action

Table n° 4

Fiche n°1

Action : Accompagner les bonnes pratiques technique et financièrement sur le long terme

Enjeu(x) correspondant(s)



X X X

Objectifs de l'action

- Favoriser un cercle vertueux de la préservation de la biodiversité

Description de l'action

Préalable : Chaque branche doit définir ses bonnes pratiques et indicateurs de suivi (exemple agriculture)

- 1/ Identifier les bonnes pratiques existantes et repérer les innovations (exemple : couvertures des sols, Infrastructure Agro Écologique (IAE), agroforesterie, variétés de races rustiques, eau, traitement, protection des pollinisateurs et auxiliaires)
- 2/ Les caractériser, les diffuser : plateforme ecophyto, 30 000, viti rêve...)
- 3/ Identifier des indicateurs, établir les marges de progrès (Indice de Fréquence de Traitement (IFT), mètre linéaire, superficies...)
- 4/ Aider financièrement la transition et le maintien des pratiques (question : quel calcul pour valoriser les changements)
- 5/ Comment savoir quand la bonne pratique devient la norme !

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Partenariat étroit entre conseil / recherche / développement
- Financement (Politique Agricole Commune (PAC), Paiement pour Services Environnementaux (PSE), Conseil régional, Etat, Union Européenne, Agence de l'eau)

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Suivi d'indicateurs agricoles (IFT, mètre linéaire...)
- Suivi d'indicateurs de biodiversité

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Déjà en cours, à amplifier le volet indicateur de suivi et financement

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Organisation professionnelle
- Organisation de Recherche et Développement
- Associations professionnelles
- Agriculteurs

Fiche action

Table n° 4

Fiche n°2

Action : Sensibiliser et former aux enjeux de la biodiversité tous les acteurs et gestionnaires

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Acquérir une culture commune autour de la biodiversité
- Vulgariser pour rendre accessible la connaissance de tous

Description de l'action

- Définir les acteurs cibles : Élus, agriculteurs, industriels, artisans, Bâtiment et Travaux Publics (BTP), Grande distribution, citoyens...
- Adapter les contenus aux publics pour qu'ils se sentent concernés et s'approprient concrètement les enjeux et données de biodiversité
- Penser une stratégie de mobilisation via une locomotive (valeur d'exemple) ou les organisations professionnelles, événements dédiés à la biodiversité ou inclure la biodiversité dans un événement existant
- Identifier si dans les cycles de formation / en interne à l'entreprise, s'il existe des modules de formation sur la biodiversité (Cf. Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE))
- Attention aux discours culpabilisants / Infantilisants
- Attention à l'équilibre greenwashing

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

Beaucoup !

- Création d'un annuaire de module de formations.
- S'appuyer sur les réseaux (Groupe Régional d'Animation et Initiation à la Nature à l'Environnement (GRAINE)...)
- Séminaire / Évènement
- Journée thématique, de terrain !

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

- Nombre de journées de sensibilisation
- Nombre de participants
- Nombre de formations
- réalisation de sondage par branche

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

A long terme

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Ecole d'ingénieur / Universités
- Organisme de formation
- réseaux de sensibilisation à l'environnement
- Les chambres consulaires
- Les professionnels de l'environnement

Fiche action

Table n° 4

Fiche n°3

Action : Mettre en place une stratégie foncière partagées et de long terme

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Sécuriser, protéger, valoriser le patrimoine naturel régional

Description de l'action

- S'appuyer au préalable sur un état des lieux / diagnostic partagé (Cf. action "acquisition de partage de données") pour cibler un / des secteurs prioritaires partagés par l'ensemble des autres parties prenantes
 > Attention nécessaire connectivité écologique
 > rendu cartographique des secteurs prioritaires d'intervention foncière et priorisation d'intervention sur des entrées espèces / habitats / fonctionnalité
- Définir les outils à déployer sur les fonciers identifiés : voie d'acquisition (enjeu du choix du porteur foncier)
- Définir les outils à déployer au cas par cas : voie de conventionnement / bail sur le long terme (bails emphytéotique, Obligation Réelles Environnementales(ORE)), autres conventionnements > lien avec l'accompagnement des bonnes pratiques
- Il est possible de conjuguer les 2 dispositifs
- L'objectif : sécuriser le foncier support du patrimoine naturel
- Envisager les déclinaisons territoriales nécessaires pour déployer la stratégie localement
- Attention à la gouvernance foncière

Quel but ? juste réserver ou anticiper l'implantation / Fin de mesures compensatrices ? si oui, ne pas oublier CDC Biodiversité acteur de compensation par l'offre

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Partenariats public / privé à imaginer
- Moyen financier : collectivités, fondations publiques / privées...
- Moyens humains pour conduire l'animation foncière + compétence juridique nécessaire

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Tout ceci à fixer en amont

- Quantitatif : surfacique
- Qualitatif : critères écologiques et socio-économiques

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Sujets fonciers : engagent des démarches de moyen et long terme
 + anticipation

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

- Potentiels acquéreurs : acteurs à vocation d'intérêt général (collectivités, Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), associations...)
- Acteurs du foncier : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Nouvelle Aquitaine, Établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL), Terre de Liens, NAQ
- Acteurs de l'agriculture, sylviculture, de l'environnement
- Propriétaires fonciers

Fiche action

Table n° 4

Fiche n°4

Action : Développer des outils de gestion multi acteurs et cohérents

Enjeu(x) correspondant(s)



Objectifs de l'action

- Enrichir les plans de gestion
- Harmoniser les plans de gestion

Description de l'action

- Etat des lieux des différents plans de gestion sur le territoire
- Etat des lieux des méthodes utilisées
- Intégration de nouveaux enjeux et nouveaux indicateurs (changement climatique, santé/ environnement, fonctionnalité...)
- Enrichissement du champ de compétences des différents acteurs

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)

- Structures porteuses de plans de gestion
- Temps d'échange

Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)

Enrichissement des items dans les plans de gestion

Calendrier de l'action (échéance, durée...)

Au renouvellement des plans de gestion

Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?

Rédacteurs du plan de gestion en partenariat avec d'autres acteurs territoriaux

Fiche action

Table n°	4	Fiche n°5	Action : Mettre en place une stratégie d'acquisition de connaissance
----------	---	-----------	--

Enjeu(x) correspondant(s)	Objectifs de l'action
 X  X  X   X   X	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de la donnée fiable - Structurer la donnée - Analyser la donnée

Description de l'action

- Identification des acteurs / producteurs de données
- Etat des lieux et diagnostic des données disponibles et fiables, de l'état de l'organisation des données et du niveau d'analyse
- Rédaction de la stratégie sur la base du diagnostic et des besoins identifiés (pour les trajectoires d'acquisition, structuration)
- Capitaliser sur les données historiques
- Protocole scientifique et harmonisé de collecte des données
- Analyser les données à court, moyen et long terme en interne aux opérateurs de connaissance
- Se doter d'un observatoire de la biodiversité régional, capable de rendre des analyses de métadonnées > création d'indicateur

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données (Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)) • Bases de données des structures opératrices des connaissances (partenariats) • Animation de la capitalisation de données • Moyens financiers à mobiliser pour rendre les données compatibles SINP et analyser 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de données structurées • Répartition spatiale des données • Lien avec les habitats, les espèces pour couvrir les différents champs des connaissances

Calendrier de l'action (échéance, durée...)	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
Prioritaire et long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Structures scientifiques • Structures générales, bureaux d'études, citoyens

Fiche action

Table n°	4	Fiche n°6	Action : Organiser la gouvernance territoriale
----------	---	-----------	--

Enjeu(x) correspondant(s)							Objectifs de l'action
							<ul style="list-style-type: none"> - Partage des enjeux - Convergence des actions et rationalisation
X	X	X	X	X	X	X	

Description de l'action

- Définir le territoire en fonction des problématiques et des entités paysagères / écologiques
- Identifier la structure porteuse et garante de l'intérêt général, pertinente sur le territoire, en charge de la concertation transversale pour les projets
- Identifier (cartographie) et mobiliser les acteurs concernés (qui agissent sur le territoire)
- Identifier (cartographie) et mobiliser les acteurs qui peuvent accompagner
- Créer des temps d'échange et des outils > de porter à connaissance (acteurs, politiques territoriales, accompagnateurs, actions existantes)
- Identifier les financements possibles
- Réfléchir sur les convergences d'action et leur mutualisation

Quels moyens nécessaires ? (financiers, humains, partenariats...)	Quels moyens d'évaluation ? (outils, indicateurs...)
<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la Région et l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine (ARB NA) > technique et financier • Représentants des acteurs socio-économiques, collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données • Annuaire • Portail internet

Calendrier de l'action (échéance, durée...)	Qui pourrait être acteur(s) de l'action ?
Action prioritaire	Autorités publiques